GRILLE STATIONNEMENT VÉLO POUR LES IMMEUBLES (RÉGION WALLONNE)

Dâtim anta	rácidontials
Bâtiments résidentiels	
1 place de stationnement vélo par logement + 1 par chambre	Commentaire
	Dans l'immeuble de plain-pied ou dans un rayon de 100 m autour de l'entrée de l'immeuble (stationnement dans du parking privé, dans un autre immeuble, box vélo)
Bâtiments non résidentiels	
Salariés	Visiteurs
Bâtiments neufs Équivalent à 15% de l'effectif salarié présent simultanément sur le site au maximum	Espaces culturels (capacité de 100 visiteurs et plus) 10% de la capacité d'accueil, dans un rayon de 100 m de l'entrée du bâtiment. Dont la moitié «sécurisé» (surveillé et/ou accès limité, potentiellement payant)
Bâtiments existants Équivalent à 10% de l'effectif salarié présent simultanément sur le site au maximum	Bâtiments accueillants du public 10% des visiteurs présents simultanément sur le site
Commentaire Pour les salariés, on parle systématiquement de place de stationnement sécurisé (couvert et accès limité, et de plein pied) Pour les visiteurs, des arceaux en U, à proximité immédiate du commerce (maximum 100 m de l'entrée du bâtiment)	Écoles 10% de l'effectif des étudiants À minima 10 places (8 classiques et 2 pour des vélos de grande taille)
SNCB/TEC	
En fonction du nombre de montées journalière en semaine	Commentaire
>10 000 montées journalières : 1000 places de stationnement sécurisées	À une distance de 70 m de l'entrée de la gare
5000 - 10 000 : 500 2000 - 5000 : 200 1000 - 2000 : 100 500 - 1000 : 50 Moins 200-500 : 20 Moins de 200 : 10	5% des places pour du stationnement de vélos spéciaux, avec un minimum de 2 places

Retrouvez toutes les infos sur notre site gracq.org/stationnement-velo-wallonie



